

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 12 06 2025

Séance du Conseil Municipal
du 12 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 05/06/2025.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe - FAURE Oswin.

Mesdames : CARCIN Corinne - DANIEL Laurine – DUMAS Bernadette – PRESSET Ghislaine.

Procurations :

Mr IDIER Nicolas a donné procuration à Mr MORANGE Alain.

Mr RONDELLOT Didier a donné procuration à Mr AUPETIT Philippe.

Absents : CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent - GILLET Serge - PELOQUIN Josiane

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Bernadette

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 7 mai 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

• **Dénomination et Numérotation du « Lotissement Les Chardonnerets » (D2025019)**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT, il appartient à l'Assemblée délibérante de choisir et de modifier les noms à donner aux rues et places publiques de la commune.

Comme un nouveau lotissement est en cours de création à La Poutardière et afin de répondre à l'intérêt public local il convient de numéroter et de dénommer les futures habitations.

Monsieur le Maire propose comme pour ce qui avait été fait pour le lotissement « le clos de l'Olivier » et le lotissement « les allées de Churet » de numéroter les maisons par rapport au numéro du lot indiqué dans le permis d'aménager et de nommer ce lotissement « Les Chardonnerets ».

Les futures numérotations et dénominations seront donc :

1 lotissement les Chardonnerets, 2 lotissement les Chardonnerets ...jusqu'au 6 lotissement les Chardonnerets.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de numéroter et de dénommer le lotissement « Les Chardonnerets » comme indiquées ci-dessus et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Motion : Demande d'inscription du projet de Halte ferroviaire de Vars - La Boixe (16) dans le volet mobilité du CPER Nouvelle-Aquitaine (D2025020)**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la consultation publique en cours, relative au contrat de plan État-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine, un projet de création d'une halte ferroviaire à Vars - La Boixe est en cours.

Notre territoire souffre aujourd'hui d'un maillage ferroviaire insuffisant, limitant les alternatives à l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements du quotidien vers les pôles d'attractivité que sont Angoulême, Poitiers et Bordeaux.

La Charente ne dispose que de trop peu de gares ou haltes ferroviaires accessibles, ce qui pénalise tant les actifs que les scolaires et freine les dynamiques de développement durable et d'inclusion sociale.

La halte ferroviaire de Vars - La Boixe, serait située sur l'axe Angoulême- Poitiers dans la deuxième couronne de l'agglomération Angoumoisine. Elle répond à un véritable besoin exprimé par les habitants et partagé par les acteurs institutionnels du territoire. Elle permettrait de desservir efficacement un bassin de vie en croissance, de favoriser les mobilités quotidiennes bas-carbone et de mieux connecter la population aux services et emplois situés dans les agglomérations voisines.

Ce projet de réouverture est intégré dans plusieurs programmes d'orientation stratégique :

- Petites Villes de Demain (PVD) : connecter le centre-bourg de La Boixe au reste de la commune et aux autres hameaux ;
- Plan Climat-Air-Energie Territoriale (PCAET) : créer la halte et proposer un niveau de service suffisant en adoptant une vision intermodale ;
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et son projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), enjeu pour les entreprises implantées localement d'attirer de jeunes talents, issus des métropoles bordelaises et poitevines.
- Projet de contrat opérationnel de mobilité du Ruffécois avec la Région, avec volonté d'encourager la part modale du train (projet de développer une offre de mobilité complémentaire vers les zones d'activités économiques du bassin desservi).

Une étude menée par la Direction Conseil et Programmation de l'AREP a mesuré le potentiel de cette future halte située sur la ligne Poitiers–Angoulême qui pourrait comptabiliser jusqu'à 277 voyageurs par jour. Le gain environnemental par voyageur et par an grâce au rabattement vers le train est évalué à 560 kgCO₂ non émis.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter l'inscription de ce projet dans l'avenant du CPER Nouvelle-Aquitaine « volet mobilité », au titre du soutien à des infrastructures ferroviaires de proximité, cohérentes avec les objectifs de transition écologique, d'aménagement équilibré du territoire et d'amélioration de l'accessibilité pour tous.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Vendredi 13 juin 2025 :**

Permanence de Mr MUNIER Pierre-Hermann, conseiller départemental de 14h à 15h

- **Vendredi 13 juin 2025 :**

Réunion de présentation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) avec un représentant du Centre de Gestion de la Charente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.